

## Comprendre la protection juridique des majeurs

### CONTEXTE

Certaines personnes vivent une altération de leur autonomie du fait de la maladie, du handicap ou du vieillissement. Le droit organise différentes modalités de protection juridique.

Depuis 2007, ces mesures ont considérablement évolué et de nombreuses dispositions visent à mieux respecter la volonté des majeurs protégés.

La loi du 23 mars 2019 et l'ordonnance du 11 mars 2020 ont également conforté les droits des majeurs protégés et la nécessité d'individualiser réellement les mesures.

Le CREAI propose une formation permettant aux professionnels et aux familles de connaître et comprendre ces évolutions ainsi que les principes, enjeux et conséquences des mesures de protection.

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- > Connaître les règles juridiques de la protection des majeurs
- > Identifier les incidences du cadre légal des mesures de protection des majeurs sur le travail des professionnels

### CONTENU

- > Les personnes concernées par les différents régimes de protection juridique
- > Les différentes mesures de protection juridique : tutelle, curatelle simple et renforcée, sauvegarde de justice et habilitation familiale
- > Les acteurs de la protection
- > Les droits du majeur protégé
- > Le fonctionnement des régimes de protection
- > Les modalités d'anticipation de la protection

### PUBLICS DESTINATAIRES ET PRÉREQUIS

- > Tout public (professionnels d'ESSMS, d'administrations publiques, libéraux, entreprises, associations, familles, aidants, administrateurs, etc.).

**Il n'y a pas de prérequis spécifique pour participer à cette formation.**

### MODALITÉS (cf. p. 9)

- > Apports théoriques et méthodologiques avec documents fournis
- > Échanges avec les participants à partir de leurs expériences professionnelles

- > **Durée :** 1 à 2 jour(s)
- > **Formation en intra**
- > **Formation en inter-structures :**  
25 et 26 septembre 2024, à Dijon



#### Intervenant(e)

Dominique DUBOIS ou Julien BARBOSA



#### Tarifs 2024

1 080 € à 1 520 €/jour en intra  
200 € à 280 €/jour/personne en inter-structures  
(conditions tarifaires page 73)